

LE POINT, HERVÉ GATTEGNO ET FRANZ-OLIVIER GIESBERT CONDAMNÉS À LA DEMANDE DE FRANÇOIS-MARIE BANIER

PAR ARRÊT EN DATE DU 22 FÉVRIER 2012, LA CHAMBRE 2-7, CHAMBRE DE LA PRESSE, DE LA COUR D'APPEL DE PARIS A CONDAMNÉ LA SOCIÉTÉ ÉDITRICE DU POINT, FRANZ-OLIVIER GIESBERT ET HERVÉ GATTEGNO À PUBLIER LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ JUDICIAIRE POUR AVOIR REPRODUIT DANS LES NUMÉROS 1943 DU 10 DÉCEMBRE 2009 ET 1951 DU 4 FÉVRIER 2010 DU POINT, « EN VIOLATION DE L'ARTICLE 38 DE LA LOI DU 29 JUILLET 1881, DES PIÈCES DE PROCÉDURE EXTRAITES DU DOSSIER DE L'AFFAIRE BETTENCOURT PORTANT UNE ATTEINTE GRAVE AUX DROITS DE LA DÉFENSE DE MONSIEUR FRANÇOIS-MARIE BANIER ET À SON DROIT DE BÉNÉFICIER D'UN PROCÈS ÉQUITABLE ».